



# CONFRÉRIE DU LOUP

## COMMISSION CULTURE

FESTIVAL CELTIQUE CORBEYRIER  
26 et 27 juin 2020

CONCOURS  
CRÉATION D'UN CONTE

### Règlement

#### **Art. 1 – Préambule**

Dans le cadre de la 13<sup>ème</sup> édition du Festival Celtique de Corbeyrier, le thème choisi pour la partie « culture » de la manifestation est :

« Contes et Légendes ».

A cette occasion, la Commission Culture de la Confrérie du Loup organise un concours de création de contes.

#### **Art. 2 – Catégories**

Le concours est ouvert à tous. Il est gratuit. Les contes peuvent se créer individuellement ou en collectif (groupe, famille, école).

Il comprend trois catégories :

- **Individuel** : Jeunes de 10 à 18 ans  
Adultes dès 18 ans
- **Collectif** dès 4 ans révolus, tout âge confondu

#### **Art. 3 – Conditions de participation**

Chaque auteur-e ou collectif d'auteur-e-s présente une œuvre originale et inédite. L'œuvre déposée ne peut être publiée et diffusée, ni en entier ni en extraits, avant le 27 juin 2020.

#### **Art. 4 – Thèmes**

Sur le thème « Contes et Légendes », le contenu des histoires doit se référer à la vie et aux mœurs de la culture celtique, sur des bases historiques, littéraires ou imaginaires.

### **Art. 5 – Mise en forme**

Pour la catégorie « Jeunes 10 – 18 ans », les textes doivent compter entre 3'000 signes et 6'000 signes (une à deux pages A4), espaces et ponctuations compris.

Pour les catégories « Adultes » et « Collectifs » les textes doivent compter entre 6'000 signes et 12'000 (deux à quatre page A4), signes espaces et ponctuations compris.

Les textes doivent comprendre un titre, la mention de la catégorie et la numérotation des pages.

Ils ne doivent pas être signés par l'auteur-e.

Ils doivent être transmis au format électronique WORD ou PDF.

### **Art. 6 – Délai d'envoi**

Le dernier délai d'envoi des textes est fixé au 31 janvier 2020.

### **Art. 7 – Envoi des textes**

L'auteur-e ou collectif d'auteur-e-s rédige un courrier électronique mentionnant

- Nom(s) et prénom(s)
- Adresse postale complète
- Numéro de téléphone
- Date de naissance
- Titre de l'œuvre
- Catégorie

L'auteur-e ou le collectif d'auteur-e-s met son texte en pièce jointe, dont le titre figure dans le nom du fichier, par exemple « *titre.doc* » ou *titre.pdf* » et envoie le tout à l'adresse suivante :  
contes@festival-corbeyrier.ch

### **Art. 8 – Jury**

Le jury est composé de 9 membres désignés par la Commission Culture de la Confrérie du Loup.

Il ne peut être fait appel des décisions du jury. Les membres du jury ne participent pas au concours.

### **Art. 9 – Anonymat**

La Commission Culture de la Confrérie du Loup recueille les textes et les transmet au jury. Les membres de la Commission Culture respectent l'anonymat des auteur-e-s jusqu'à la publication du palmarès.

### **Art. 10 – Prix**

Les trois premiers contes de chaque catégorie seront récompensés. La liste des prix attribués est décidée par le Comité de la Confrérie du Loup.

Le jury se réserve toutefois le droit d'attribuer les prix en fonction du nombre et de la qualité des textes présentés. Il se réserve également le droit de décerner un ou plusieurs prix extraordinaires, à sa seule appréciation.

### **Art. 11 – Remise des prix**

Les prix du concours seront remis par le président de la Confrérie du Loup et le président du Jury à l'occasion du Festival Celtique de Corbeyrier, le samedi 27 juin 2020 entre 13h00 et 14h00.

Les lauréats seront invités personnellement, sans mention de leur palmarès, avec indication de l'heure et du lieu exacts.

### **Art. 12 – Publication**

Dans le cas d'une sélection pour l'obtention d'un prix, l'auteur-e ou collectif d'auteur-e-s autorise la publication de son texte par les organisateurs du concours, sous forme imprimée ou électronique.

L'auteur-e ou collectif d'auteur-e-s autorise également la lecture publique de son texte dans le cadre des festivités liées au Festival Celtique.

Le conte des premiers prix de chaque catégorie sera présenté au public par des professionnels du spectacle lors du prochain Festival Celtique, dans le cadre des animations du samedi 27 juin 2020.

### **Art. 13 – Dispositions finales**

La participation au concours entraîne la pleine adhésion au présent règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury.